

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DPVI 114. Subventions (14.150 euros) à 7 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier Amiraux Simplon (18e). Deuxième enveloppe pour 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant n° 2 voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 1.500 euros est attribuée au Groupe Amical Sportif de Clignancourt (496), pour une action intitulée participation des familles à la vie de l'association. Mixité familiale (1.000 euros 2012-03492) et une formation de bénévoles (500 euros 2012-03491).

Article 2 : Une subvention globale de 2.400 euros est attribuée à l'association 4 à 4 dix huit (11945), pour des ateliers culturels, artistiques et sportifs en maternelle sur le temps périscolaire (1.400 euros 2012-03468) et des sorties culturelles familiales (1.000 euros 2012-03471).

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Cultures sur Cour (16027 / X07836), pour des actions éducatives et artistiques avec les enfants et les adolescents (2012-03489).

Article 4 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Slam ô féminin (X04841) pour une action intitulée Filles et garçons : apprendre ensemble (2012-05762).

Article 5 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Art Exprim 18 (X02778 / 9971) pour des interventions artistiques dans le square Henri Sauvage (2012-05763).

Article 6 : Une subvention de 1.250 euros est attribuée à l'association Mille et Une Images (9513), pour le festival Images in le 18e 4e édition (2012-05763).

Article 7 : Une subvention globale de 4.500 euros est attribuée à l'association Théâtre Pixel et Gemo Productions (3641), pour l'action "une place à 2 euros pour les écoles" (1000 euros 2012-03511), pour l'action Au Pixel ce soir (2.000 euros 2012-03514) et l'atelier de pratique artistique pour tous (1.500 euros 2012-03517).

Article 8 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 14.150 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligneVF15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.